



COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 8 FÉVRIER 2020

L'assemblée générale de l'association sportive du golf de Chailly s'est réunie le samedi 8 février 2020 à 15h30 au château de Chailly (Clos Champagnac, salon des Hautes Côtes). Trente-quatre membres étaient présents ou représentés.

1/ Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 2 février 2019 :

Le procès-verbal de l'assemblée générale du 2 février 2019 est adopté à l'unanimité.

2/ Rapport moral :

Le président, le capitaine des équipes et le responsable des séniors présentent les points saillants de l'activité du comité de direction et de l'association pour 2019 :

- Le comité de direction s'est réuni à cinq reprises et a assuré le bon fonctionnement de l'association (suivi du budget, organisation des compétitions, suivi des équipes). Le président tient à remercier chacun de ses membres pour son engagement et son aide.
- Les effectifs de l'AS se sont maintenus : 112 adhérents adultes ont effectivement payé leur cotisation auxquels il convient d'ajouter 15 jeunes de l'école de golf.
- L'AS a organisé sept compétitions qui ont rassemblé au total 293 joueurs (soit une fréquentation moyenne de 41 joueurs par compétition).
- Les rencontres Inter-Clubs (avec Beaune, Roncemay et, depuis cette année, Salives/Venarey) ont également rencontré un vif succès (plus de 40 participants à chaque fois). Elles seront reconduites en 2020.
- Les équipes se sont particulièrement distinguées en 2019, avec plusieurs victoires et le maintien en division 4 pour l'équipe hommes, les séniors et les séniors 2.
- Chailly s'est également distingué dans les compétitions organisées par SGBFC : les 46 joueurs participants ont remporté 12 victoires en brut et en net, et l'on compte de nombreux TOP 10. D'autre part, l'équipe de Chailly a accédé à la finale du Match Play (battue par Avoise à Beaune) et a remporté le TOP6. Elle est qualifiée pour le super grand-est 2020 à Strasbourg.
- La fête de l'AS, finalement organisée en novembre, a été un succès et a rassemblé plus de trente joueurs pour les compétitions et plus de quarante personnes pour le repas du soir au Clos Champagnac.

Après quelques échanges avec la salle, le rapport moral est adopté à l'unanimité.

3/ Rapport financier pour l'année 2019 :

La trésorière présente le compte d'exploitation et le bilan de l'année 2019. Les dépenses se sont élevées à 19 455 € et les recettes à 20 872 €, soit un bénéfice de 1 417 €. Il est proposé à l'AG d'imputer ce bénéfice aux réserves de l'association, qui passent de 13 843,87 € au 1^{er} janvier 2019 à 15 260,87 € au 31 décembre 2019, conforme au solde en banque à la même date.



Le président tient à remercier la direction de Chailly Resort pour le maintien de la subvention accordée à l'AS ainsi que pour son aide constante, tout au long de l'année, pour l'organisation des compétitions de l'AS. Il remercie également tous les sponsors qui ont permis ce beau résultat financier.

Après un échange avec l'assemblée, au cours duquel le président et la trésorière apportent toutes les explications demandées, le rapport financier est adopté à l'unanimité.

4/ Budget de l'année 2020 :

Le président présente le projet de budget 2020 ci-dessous :

DÉPENSES		RECETTES	
Frais de gestion (Banque, AXA)	400,00	Cotisations AS	3 200,00
Remboursement licences FFG	9 300,00	Encaissement licences	10 000,00
Cotisations FFG	500,00	Droits de jeux	700,00
Équipes	4 000,00	Chailly Resort	1 000,00
SGBFC	2 000,00	Sponsors	2 600,00
Interclubs	300,00		
Frais divers	1 000,00		
TOTAL	17 500,00	TOTAL	17 500,00

Il rappelle que ce budget n'est qu'une prévision qui pourra être revue tout au long de l'année. Le comité de direction est conscient que les sommes affectées aux équipes risquent de se montrer insuffisantes : il conviendra de se tourner vers Chailly Resort, le moment venu, pour obtenir un complément d'aide et de rechercher, comme en 2019, des sponsors acceptant de soutenir les équipes engagées dans des compétitions fédérales.

Après un échange avec l'assemblée, au cours duquel le président et la trésorière apportent toutes les explications demandées, le budget 2020 est adopté à l'unanimité.

5/ Relations entre l'AS et Chailly Resort

Le président fait le constat que l'organisation de compétitions par la seule AS s'avère de plus en plus difficile et requiert beaucoup de temps de la part des bénévoles de l'association, qui sont en nombre limité. Par ailleurs, l'arrivée en 2019 d'un nouveau directeur du golf a contribué à renforcer le professionnalisme de l'ensemble de l'équipe du golf. Dans ces conditions, il est apparu qu'une nouvelle organisation des relations entre Chailly Resort et l'AS pouvait être mise en place tout en ménageant les intérêts des deux structures.

Il est donc proposé que l'organisation de l'ensemble des compétitions des weekends soit reprise par Chailly Resort (à l'exception de la coupe des jardiniers (Saint-Fiacre), à charge pour cette dernière de reverser à l'association la somme de 1 € par compétiteur (hors PRO AM, Chef AM et compétitions privées). Cette somme sera portée à 2 € pour la coupe des restaurateurs et le trophée des grands vins de Bourgogne.



Les membres de l'AS se verront attribuer un tarif préférentiel, d'un montant inférieur de 5 € sur les droits de jeux de ces compétitions (soit 10 € au lieu de 15 dans la plupart des compétitions).

En contrepartie, l'AS fera le nécessaire pour trouver une douzaine de restaurateurs partenaires pour la coupe des restaurateurs et une douzaine de magnums pour le trophée des grands vins de Bourgogne.

L'AS continuera à organiser d'une part les rencontres Interclubs (Beaune, Roncemay, Salives/Venarey) d'autre part des animations en semaine (le mardi) ainsi que la fête de l'AS.

Après discussion, l'assemblée générale approuve cette proposition à l'unanimité et mandate le président pour signer la nouvelle convention de partenariat avec Chailly Resort.

7/ Questions diverses :

- Le président rappelle que l'année 2020 est la dernière année du mandat du comité de direction élu en 2018 et complété en 2019. Il précise que, pour des raisons personnelles, il ne sera pas candidat lors du renouvellement de 2021.

La séance est levée à 17h.

Le président,

La secrétaire,

Michel ROIGNOT

Marie-Luce NICOLLEAU